CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai – 2 juin 2017

**SC53-02**

**Rapport de la Secrétaire générale**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport de la Secrétaire générale.

1. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat de la 52e Réunion du Comité permanent (juin 2016) jusqu’à la fin de février 2017. Les documents préparés pour la 53e Réunion portent sur divers domaines de travail du Secrétariat. Le présent rapport donne une vue d’ensemble et présente des points marquants de ce travail, l’accent étant tout particulièrement mis sur les activités menées depuis le 22 août 2016, lorsque la Secrétaire générale nommée à l’occasion de la 52e Réunion du Comité permanent a pris ses fonctions.
2. Comme convenu avec le Comité exécutif, la Secrétaire générale a mené une consultation externe et interne générale avec les représentants des Parties contractantes, y compris les présidents des organes subsidiaires et des groupes de travail, les chefs des secrétariats de convention et des Organisations internationales partenaires (OIP) ainsi que d’autres acteurs externes et tous les membres du personnel du Secrétariat. Cette consultation avait pour objet de déterminer les forces, les faiblesses et les possibilités qui s’offraient en matière d’application de la Convention et dans les travaux du Secrétariat, et plus particulièrement les lacunes dans les capacités. Des efforts sont en cours pour consolider les travaux du Secrétariat afin que celui‑ci puisse exécuter efficacement son mandat, décrit à l’Article 8 de la Convention, appliquer les instructions qui lui sont données par la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent et soutenir les Parties dans l’application du Plan stratégique de la Convention. Les principaux domaines sont mentionnés ci‑dessous avec quelques points marquants concernant les mesures prises.

**Renforcement des services à la prise de décisions et à la responsabilité des Parties contractantes**

1. Un des principaux domaines d’amélioration identifié concerne l’exécution du rôle central du Secrétariat, à savoir servir les Parties, y compris l’organisation de réunions des organes de gouvernance et subsidiaires et la responsabilité dans tous les travaux du Secrétariat concernant l’application des décisions et requêtes des Parties contractantes. Ce point a été traité en recentrant la description de poste du Secrétaire général adjoint sur cette fonction fondamentale (voir ci‑dessous, au paragraphe 27) et en priorisant ce domaine dans le travail de l’ensemble de l’équipe (voir document SC53-09 *Version intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 du Secrétariat*).
2. Durant la période du rapport, les points marquants dans ce domaine ont été l’organisation de la 20e réunion du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) à Gland, Suisse, du 13 au 17 février 2017. Quinze membres du GEST et 29 observateurs y ont assisté, notamment les Correspondants nationaux du GEST pour l’Autriche, le Danemark, la Finlande, la République tchèque et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord. L’objectif principal de la réunion était de faire progresser les tâches distinguées comme hautement prioritaires par le Comité permanent à sa 52e Réunion. (Voir document SC53-10 *Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)* pour d’autres détails sur chacune des tâches hautement prioritaires.) Une partie de la 20e réunion du GEST a également été consacrée au processus d’identification de futures priorités pour le prochain programme de travail du GEST, qui sera soumis à consultation en temps et lieu puis à la COP13. Pour aider à étayer ce processus, des représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et du Comité technique de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique et d’Eurasie (AEWA) ont présenté des exposés sur les possibilités de futures collaborations.
3. Outre l’appui à l’organisation de la 20e réunion du GEST, y compris pour les documents et la logistique, le Secrétariat a facilité le travail préparatoire pour certaines des tâches hautement prioritaires, comme suit :
* un atelier de rédaction pour l’*État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité* à Changshu, Chine, en marge de la 10e Conférence INTECOL (20 au 23 septembre 2016);
* un atelier de rédaction pour la tâche 3.1 au siège de Wetlands International à Ede, aux Pays‑Bas (29 novembre au 2 décembre 2016); et
* un atelier de rédaction pour la tâche 1.1 à Vientiane, RDP lao (13 au 15 décembre 2016).

 Des travaux préparatoires pour la tâche 1.2 ont également été menés lors d’un atelier international sur les tourbières à Vilm, Allemagne, accueilli par l’Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (11 au 14 septembre 2016). Globalement, la 20e réunion du GEST a été extrêmement fructueuse et l’ensemble de l’équipe du Secrétariat a collaboré à son succès. Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant l’organisation et le déroulement de la réunion.

1. Un autre point marquant est le travail de préparation en cours pour la 53e Réunion du Comité permanent. Une étude complète des décisions et résolutions existantes a été menée pour faire en sorte que les demandes des Parties contractantes fassent l’objet d’un suivi et les thèmes pertinents ont été inscrits à l’ordre du jour de la réunion. Des orientations sur la préparation des documents ont également été rédigées pour veiller à la cohérence. Le Secrétariat a facilité le fonctionnement de groupes de travail chargés de préparer les recommandations et mises à jour pour la 53e Réunion du Comité permanent et de rédiger des documents pour cette réunion. La logistique est organisée et les prochaines étapes visent à assurer la clarté des rôles et des responsabilités et à renforcer les capacités de l’équipe pour une organisation efficace de cette réunion et des suivantes.
2. Le Secrétariat a aussi révisé le projet de mémorandum d’accord avec les Émirats arabes unis, pays hôte de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) en octobre 2018. La plupart des clauses d’accord, la déclaration sur les besoins et le budget ont été acceptés par les Émirats arabes unis et la signature est attendue avant la 53e Réunion du Comité permanent (voir document SC53-07 *Progrès des préparatifs de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes*)*.*
3. Le Secrétariat a terminé la préparation du modèle de Rapport national et l’a communiqué à toutes les Parties par système en ligne avec une option hors ligne.

**Améliorer la pertinence des zones humides et de la Convention pour les objectifs de la politique mondiale de développement durable**

1. Des efforts sont aussi déployés pour renforcer les travaux du Secrétariat en appui à la coopération internationale et pour consolider la place des zones humides et de la Convention dans le programme politique mondial. Les capacités à cet égard seront renforcées avec le recrutement d’un Chef, Science et politique (voir ci‑dessous, au paragraphe 27), pour veiller à l’engagement dans les processus politiques appropriés et contribuer à la pertinence des travaux scientifiques et techniques de Ramsar du point de vue des politiques. Le Programme pour le développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur les changements climatiques signés en 2015 inspirent les efforts de planification et de financement déployés aux plans national et international : il importe, en conséquence de tout faire pour s’assurer que les zones humides et les travaux des Parties contractantes dans le contexte de la Convention contribuent à ces cadres politiques. À cet effet, le Secrétariat participe activement, depuis septembre 2016, aux travaux en cours sur les Objectifs de développement durable (ODD), y compris au Groupe d’experts interagences sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (IAEG‑ODD). Il s’agit de positionner Ramsar et de veiller à ce que l’engagement des Parties contractantes à faire rapport sur l’étendue des zones humides soit intégré dans le processus de suivi des ODD, en particulier pour les écosystèmes liés à l’eau (indicateur 6.6.1., avec la possibilité d’être coresponsable pour cet indicateur) ainsi que pour les indicateurs 14.2 et 15.1.2. (voir document SC53-15 *Progrès d’application de la Résolution XI.6, Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*). Des travaux sont aussi en cours pour élaborer un bref guide sur la manière d’intégrer les travaux de la Convention dans le cadre du Plan stratégique, dans le Programme pour le développement durable à l’horizon 2030 et les ODD.
2. Les zones humides jouent un rôle d’importance critique du point de vue de l’atténuation des changements climatiques et de l’adaptation à ces changements, de sorte qu’associer Ramsar au programme sur les changements climatiques pourrait contribuer aux efforts déployés par les Parties contractantes et leur donner un accès potentiel aux ressources. Le Secrétariat a donc participé activement aux travaux de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris à la 22e Session de la Conférence des Parties (COP22) à Marrakech, du 7 au 18 novembre 2016, et en particulier à la Réunion de haut niveau, à la Journée d’action pour l’eau et le climat et à la rédaction d’un éditorial conjoint avec la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, soulignant le rôle important de la Convention et des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements. Le Secrétariat a aussi accéléré le positionnement de la Convention dans l’Initiative mondiale pour les tourbières afin de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre en protégeant les tourbières ainsi qu’au Partenariat pour le carbone bleu qui se concentre sur les écosystèmes côtiers (voir document SC53-04 *Proposition de nouveau mémorandum d’accord et mise à jour sur d’autres accords*).
3. Par ailleurs, Le Secrétariat Ramsar s’est efforcé de rétablir et renforcer la collaboration avec la CDB, a identifié d’éventuels domaines de travail conjoints avec le Secrétariat de la CDB et a participé activement à la COP13 de la CDB à Cancún, du 4 au 17 décembre 2016, améliorant la visibilité de la Convention de Ramsar à l’occasion de la Réunion de haut niveau, de tables rondes sur l’agriculture et la pêche et de deux activités parallèles organisées par le Secrétariat Ramsar.
4. Le Secrétariat a poursuivi sa participation active au Groupe de liaison sur la biodiversité et à InforMEA. Il a également signé un mémorandum de coopération important avec la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et a participé à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme (IPBES‑5) à Bonn, du 7 au 10 mars 2017.
5. Parmi les autres points importants, on peut citer :
6. l’identification de domaines de collaboration avec la CNULD, notamment la contribution à l’évaluation mondiale de chaque Convention, c.‑à‑d. le Global Land Outlook de la CNULD et au rapport sur l’*État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité* de Ramsar;
7. la collaboration avec la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes comme principal partenaire à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides sur la réduction des risques de catastrophe;
8. les mémorandums d’accord signés avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et le Secrétariat du Programme régional océanien pour l’environnement (PROE) en décembre 2016 et les discussions en cours avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
9. l’engagement dans le programme pour l’eau, y compris lors du Sommet international de l’eau (18 au 21 janvier 2016) à Abu Dhabi, de la Semaine mondiale de l’eau (28 août au 2 septembre 2016) à Stockholm, du Sommet de l’eau de Budapest (28 au 30 novembre 2016) et la contribution permanente à ONU-Eau et au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau;
10. d’autres détails figurent dans le document SC53-15.

**Renforcer l’appui et favoriser l’application**

1. Depuis la 52e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a accordé son appui au processus d’inscription de 18 Sites Ramsar (y compris à un appui à la compilation de données pour les FDR, à la publication et à la traduction). Il a également soutenu trois Parties contractantes en organisant des Missions consultatives Ramsar (MCR) : Colombie (Site Ramsar de Ciénaga Grande de Santa Marta), Bolivie (Site Ramsar Los Lípez) et République‑Unie de Tanzanie (Site Ramsar de Kilombero). Cinq Parties contractantes ont demandé des MCR en 2016 qui auront lieu en 2017, comme suit : Côte d’Ivoire (Site Ramsar de Grand Bassam), Indonésie (Site Ramsar du Parc national Berbak), Sénégal (Site Ramsar de la Réserve Spéciale de Faune de Ndiaël), Ouganda (Site Ramsar du Système de zones humides des chutes de Murchison –delta Albert et Site Ramsar du lac George), et Émirats arabes unis (Site Ramsar de Ras Al Khor). Des fonds sont mobilisés pour deux MCR au Nicaragua (Site Ramsar de Bluefield et Corn Island) et en Sierra Leone (Site Ramsar de l’estuaire de la Sierra Leone). Pour d’autres informations, voir le document SC53-18 *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*.Trente Parties contractantes ont reçu une aide à l’élaboration d’inventaires des zones humides.
2. Le Secrétariat a priorisé la saisie des données du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR). À la mi‑mars 2017, les données seront complètes pour l’Afrique, l’Asie, l’Amérique latine et les Caraïbes, l’Amérique du Nord et l’Océanie. Compte tenu du nombre élevé de sites européens, la saisie des données est encore en cours pour cette région et ne sera terminée qu’à la fin de 2017.
3. Le Secrétariat a mis en place de nombreuses activités de renforcement des capacités, notamment des séances de formation, des ateliers, des exposés et des webinaires pour apporter son appui aux Parties contractantes sur des sujets tels que la gestion des Sites Ramsar, la restauration, le suivi, les tourbières et la saisie des données des FDR/du SISR. Parmi les stagiaires, il y avait des administrateurs de site, des Correspondants nationaux et des acteurs des initiatives régionales Ramsar. Des efforts sont en cours pour mettre en place une approche plus coordonnée du renforcement des capacités à travers les régions, notamment par l’identification de besoins et de domaines prioritaires dans lesquels des capacités sont nécessaires, l’élaboration et l’utilisation de matériel et d’outils communs, le développement de partenariats pour le renforcement des capacités et le suivi des résultats.
4. Le Secrétariat renforce son rôle de facilitation afin de déployer ses capacités et ses ressources limitées de la manière la plus efficace possible. Il apporte, notamment, un soutien aux initiatives régionales (voir document SC53-12 *Mise à jour sur les initiatives régionales Ramsar*) et développe des partenariats stratégiques en mesure d’accélérer considérablement l’appui fourni aux Parties contractantes pour l’application de la Convention et de son Plan stratégique. À cet égard, la Secrétaire générale a rencontré les chefs des six OIP et tous ont convenu qu’il importe d’identifier conjointement des domaines stratégiques de collaboration pour soutenir la Convention et utiliser pleinement le potentiel de cet important partenariat. Une réunion en personne aura lieu avec les chefs des OIP le 2 mai 2017 et un processus préparatoire a été mis en place, notamment par téléconférence, le 20 février. Les résultats seront reflétés dans un mémorandum d’accord renouvelé.
5. Concernant la mobilisation des ressources, dans la période du rapport, le Secrétariat a obtenu 70 000 USD pour des MCR, 65 000 USD pour des initiatives régionales et 87 000 USD pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) de la Convention de Ramsar. Dans le cadre des levées de fonds pour la COP13, 18 000 USD ont été obtenus pour la 7e Réunion régionale océanienne à Fidji et le Secrétariat recherche des fonds pour les réunions régionales pré‑COP. Le Secrétariat a également collaboré avec Danone‑Evian et a obtenu l’approbation du renouvellement de son partenariat pour 2017‑2020 à hauteur de 250 000 euros par an ainsi que la possibilité de collaborer au Fonds Livelihoods qui gère plusieurs millions d’euros.
6. Le Secrétariat a également soutenu les appels de fonds pour les Parties contractantes. En Asie, il a collaboré avec le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie à un projet valant 2 530 000 euros, intitulé « Building Resilience of Wetlands in the Lower Mekong Region through a Ramsar Regional Initiative ». Il collabore avec le Centre pour la biodiversité de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), le Coordinating Body on the Seas of East Asia (COBSEA), le Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA) et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) à un projet régional de l’ASEAN d’une valeur de 286 500 USD, intitulé « Promoting the Conservation and Sustainable Management and Use of Key Coastal and Marine Ecosystems in the ASEAN Region ». Cette proposition sera soumise au Secrétariat de l’ASEAN dans les mois qui viennent. Dans les Amériques, les appels de fonds ont été axés sur les priorités des Parties contractantes, essentiellement les initiatives régionales. Trois propositions de projets ont été préparées par le Secrétariat et les Parties contractantes pertinentes des initiatives régionales CariWet, bassin du Rio de La Plata et Mangroves et récifs coralliens, et soumises à l’International Climate Initiative (IKI) en juin 2016. L’IKI a fait savoir au Secrétariat que le projet pour CariWet remplit les critères de financement et celui-ci a participé à une séance de formation aux besoins juridiques, administratifs et financiers pour l’obtention d’un financement de l’IKI en février 2017. Les deux autres projets – pour le bassin du Rio de La Plata et l’Initiative des mangroves et récifs coralliens – seront soumis à l’IKI pour le cycle 2017. Le Secrétariat et les Parties contractantes recherchent aussi d’autres bailleurs de fonds. Le recrutement d’un Chef, Mobilisation des ressources et information (voir ci‑dessous, au paragraphe 27) devrait renforcer les capacités du Secrétariat dans ce domaine et en matière d’application du Cadre de mobilisation des ressources et des partenariats de la Convention.

**Rehausser la visibilité des zones humides et de la Convention**

1. Le Secrétariat poursuit l’échange d’informations entre les acteurs de la Convention et la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides dans le cadre du site web de Ramsar, des réseaux sociaux, du bulletin, d’une vaste gamme de listes électroniques et de nombreuses campagnes telles que celle de la Journée mondiale des zones humides. Le site web a été considérablement amélioré en 2015 et 2016 et de nouvelles tâches de développement du web sont en cours, notamment la préparation d’une bibliothèque en ligne de documents Ramsar officiels et non officiels. Un rapport sur les progrès concernant le développement du site web a été publié dans le bulletin Ramsar en octobre 2016 (bulletin diffusé aux listes de courrier des Autorités administratives, Correspondants nationaux, du Programme de CESP, du Groupe d’évaluation scientifique et technique, du Forum Ramsar). L’utilisation du site web et le suivi sur les plateformes des réseaux sociaux témoignent d’une croissance continue, chaque année. En 2016, la consultation du site web a augmenté de 33% par rapport à 2015.
2. Les réseaux sociaux de la Convention de Ramsar ont aussi connu une croissance constante du nombre d’usagers. En moyenne, toutes les plateformes Ramsar sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) ont connu une croissance de 50%. La puissance croissante et l’utilité des réseaux sociaux offrent une occasion d’informer, éduquer et faire participer un public plus vaste en complément des canaux traditionnels déjà bien établis.
3. La campagne mondiale de la Journée mondiale des zones humides, en 2017, ainsi que d’autres campagnes se sont révélées très efficaces pour rehausser la visibilité de la Convention de Ramsar et sensibiliser à son mandat. Les Parties contractantes ont participé plus activement à la campagne de la JMZ ainsi qu’à l’information au niveau mondial. Un nombre record de 1605 activités dans 117 pays a été enregistré sur la carte mondiale en ligne. Pour cette campagne, le Secrétariat a noué un partenariat avec le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Wetlands International, l’UICN et le Partenariat pour l’environnement et la réduction des risques de catastrophes (PERRC). La campagne de la JMZ 2017 sur les réseaux sociaux aurait touché plus de 25 millions de personnes. D’autres informations sont en train d’être recueillies et seront communiquées à la 53e Réunion du Comité permanent.
4. D’autres efforts d’information importants ont été entrepris à l’occasion du Congrès mondial de la nature de l’UICN, de la COP22 de la CCNUCC et de la COP13 de la CDB. Grâce à la présence du Secrétariat lors de ces conférences internationales, notamment à sa participation à plus de 40 activités, des messages clés sur la Convention de Ramsar et le rôle des zones humides pour l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de ces changements (y compris pour la sécurité de l’eau, le piégeage du carbone, la réduction des risques de catastrophe) ont atteint plus de 500 000 personnes dans le monde entier, via les réseaux sociaux.
5. Un éditorial conjoint préparé par la Secrétaire générale de Ramsar et Mme Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la CCNUCC, est paru dans Project Syndicate (Project Syndicate est une organisation internationale de presse qui publie des commentaires et analyses sur différents thèmes mondiaux importants) et a été repris par plus de 30 supports médiatiques. Cet article, avec le communiqué de presse conjoint de Ramsar et du PNUE sur le lancement de l’Initiative mondiale pour les tourbières à la COP22 de la CCNUCC, aurait été visionné par environ 10 millions de personnes.
6. Ces efforts font partie de l’application par le Secrétariat du Plan d’action pour la CESP. Le Secrétariat a évalué l’état d’application du Plan et examiné les résultats escomptés par rapport à sa capacité, en adoptant une approche à l’échelle du Secrétariat (voir document SC53-03 *Progrès d’application du Plan d’action de CESP 2016 – 2018*). Par ailleurs, le Secrétariat a intégré les résultats du Plan dans ses programmes de travail triennal et annuel pour harmoniser et simplifier ses travaux (voir document SC53-09 *Version intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 du Secrétariat*).

**Un Secrétariat à l’efficacité renforcée**

1. L’objectif directeur a été « d’organiser pour livrer des résultats » concernant le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes et pour utiliser de la façon la plus efficace qui soit les ressources limitées de la Convention et les capacités de son Secrétariat. Les principales lacunes dans les capacités du Secrétariat ont été identifiées dans les domaines suivants :
2. la fonction centrale consistant à soutenir les organes de gouvernance et subsidiaires de la Convention et la responsabilité globale vis‑à‑vis des Parties contractantes; et
3. les liens avec les processus politiques pertinents par l’intermédiaire d’une science utile à la politique.

Des ajustements ont été apportés à la description des postes vacants, pour remplir les lacunes actuelles, améliorer le rendement, servir les besoins des Parties contractantes et encourager une application améliorée de la Convention.

1. Les postes suivants font l’objet d’un recrutement : Secrétaire général adjoint, avec une description de poste recentrée sur les organes de gouvernance et subsidiaires et garantissant la responsabilité globale devant les Parties contractantes; Chef, Mobilisation des ressources et information (avec des avis du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources pour l’élaboration de la description de poste); et Chef, Science et politique. Un nouveau Responsable financier a également été recruté et prendra ses fonctions le 15 mai 2017. Des ajustements seront nécessaires à l’échelle de l’équipe, y compris du personnel d’appui administratif, une fois que les postes indiqués ci‑dessus seront pourvus.
2. Un examen a également été mené sur la gestion financière du Secrétariat. La Secrétaire générale a fait rapport au Comité exécutif et au Sous‑groupe sur les finances. Des mesures sont prises pour traiter les problèmes relevés et garantir que la Convention dispose d’un système de gestion des finances rigoureux, transparent et fiable, conforme aux politiques et normes de l’UICN. D’autres informations sont contenues dans les documents préparés pour la 53e Réunion du Comité permanent sur le budget et sur les contributions impayées (SC53-20 *Questions financières 2016* et SC53-21 *Mise à jour sur les contributions annuelles impayées*)*.*
3. Un atelier du personnel a eu lieu le 2 novembre 2016 auquel les conclusions des consultations internes et externes de la Secrétaire générale ont été communiquées. Le personnel du Secrétariat s’est efforcé de trouver des moyens de traiter les domaines clés qui doivent être renforcés.
4. Un atelier de planification facilité par un professionnel a été mené du 16 au 18 janvier 2017 sur le thème suivant : examen des plans de travail triennal et annuel (voir document SC53-09 *Version intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 du Secrétariat*); unir l’équipe dans la clarté de son rôle, son identité et ses responsabilités; principes guidant les travaux du Secrétariat; et changements nécessaires pour mieux servir les Parties contractantes et exécuter le mandat du Secrétariat (proposition de valeur et modèle d’affaires). Un plan pour les ressources humaines a également été élaboré dans le cadre de l’exercice. Un accord a été conclu à cet atelier sur les points suivants : développement des indicateurs de performance individuelle relatifs au plan de travail; et évaluation à moyen terme et de fin d’année des progrès d’application du plan de travail. D’autres travaux sont prévus à plus long terme pour préparer un nouveau cycle de planification et mieux recentrer les travaux du Secrétariat et pour améliorer la cohésion de l’équipe, sa responsabilité et construire les capacités et compétences nécessaires.